Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026_477
Feuillet n°058

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route,

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, les travaux sur le réseau eau potable réalisés par l'entreprise SADE CGTH de Saint Martin Boulogne rue du Bon Air (pour l'allée Bellevue) à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1er : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, considérés comme gênants,

- *rue du Bon Air portion comprise entre le n° 01 (compris) et la route d'Aubengue,*
- *2 jours dans la période comprise entre le 05 octobre 2026 et le 09 octobre 2026.*

Pendant la période des travaux, cette voie sera réouverte entre 17 h 00 et 08 h 00 uniquement aux véhicules des riverains de cette portion de rue et aux véhicules chargés de la collecte des déchets, la circulation des véhicules concernés sera alors restreinte, limitée à 30 km/h et le dépassement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant.

Article 2 : La déviation s'effectuera pendant les travaux compris dans la période comprise entre le 05 et le 09 octobre 2026

- *pour les V.L. :*
  - *par la route d'Aubengue, la rue Hector Berlioz, la rue du Château, le rond-point des canadiens (sur le territoire de Wimereux)*

.../...

- *pour les P.L. :*
    - *par la route d'Aubengue (RD 237) (sur le territoire de Wimille)*
    - *par la route d'Aubengue (RD 237), la rue Camille Saint Saëns (RD 237), la route de La Ronville (RD 237) et la route de la Slack (RD 237) (sur le territoire de Wimereux),*
    - *Rue d'Aubengue (RD 237 et RD 237e1), la rue Nationale (RD 940) (sur le territoire d'Ambleteuse)*
    - *RD 940 et avenue François Mitterrand (RD 940) (sur le territoire de Wimereux).*

Article 3 : Afin de permettre la déviation des P.L., la circulation des P.L. est autorisée par la route d'Aubengue (RD 237), la rue Camille Saint Saëns (RD 237), la route de La Ronville (RD 237) et la route de la Slack (RD 237) les 2 jours de travaux dans la période comprise entre le 05 et le 09 octobre 2026.

Article 4 : L'entreprise chargée des travaux assurera la signalisation du chantier, les barrages et la pose des panneaux nécessaires à la sécurité publique, de même que l'éclairage de nuit et informera les riverains par flyers et prendra contact avec les services publics extérieurs pour les prévenir des dates d'intervention (transports en commun, collecte des déchets, SDIS...).

Article 5 : Les interdictions et restrictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

Article 6 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 7 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX, le 28 septembre 2026

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

MAIRIE DE WIMEREUX
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Pas-de-Calais)

VU, le D.G.S.